

Les « meilleurs délais » de CERTEGY

Une précédente **Info-Alerte** évoquait les délais de réponse de **CERTEGY**, société spécialisée dans la validation de paiement par chèque chez les commerçants (*service TRANSAX*).

Le **Réseau anti-arnaques** avait relancé cette société, par l'intermédiaire d'un consommateur, afin de faire qualifier la notion de « réponse dans les meilleurs délais » mentionnée sur son site internet.

Un courrier du 11 mars 2018 a obtenu une réponse, pour le moins laconique, le 27 avril : « Les délais de réponse aux courriers, au vu de la loi française, sont plafonnés à deux mois. » Et de rajouter : « Nous nous engageons à respecter ce délai afin de satisfaire aux attentes et interrogations des consommateurs. »

Bien évidemment, aucun nom de signataire ne vient personnaliser ce courrier : le service consommateurs de **CERTEGY** se satisfait de la médiocrité.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)